

# Avis officiels

## AVIS D'ENQUÊTE

**COMMUNE DE LAUSANNE**

**Arrêté de classement**

concernant

**la sauvegarde de la barque « La Vaudoise »**

Conformément aux articles 24 et 25 de la loi du 10 décembre 1969, sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), le Département des travaux publics soumet à l'enquête publique l'arrêté concernant la sauvegarde et la conservation de la barque « La Vaudoise » (ensemble de la barque).

Les pièces relatives à cet arrêté de classement sont déposées au greffe municipal de la commune de Lausanne, du 8 juin au 7 juillet 1979 inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre possession.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au greffe municipal dans le délai indiqué.

100

**Département des travaux publics**  
**Monuments historiques**